

# COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 juin 2016

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 14 juin 2016 à 20 heures 30.

## Présents :

Mrs CAMPILLO Didier, CLERT Pascal, Mme COCHET Christèle, Mrs DAVAT Christian, FRAIX-BURNET Jean-Philip, GERARD Pierre, Mmes GRUMEAU Monique, GUEYRAUD Bernadette, Mr LEON Jean-Michel et Mmes MORAND Julie et TRAHAND Cécile.

## Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (Secrétaire).

## Absents :

## Désignation d'un secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la nomination de Mme GUEYRAUD Bernadette à la fonction de secrétaire de séance.

## Validation du procès-verbal de la séance du 02 mai 2016 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de cette séance.

Le Maire, après avoir rappelé l'ordre du jour, en présente tour à tour les différents points.

1° PROJET DE FUSION DE LA COMMUNAUTE DU CŒUR DES BAUGES AVEC CHAMBERY METROPOLE : nous avons été destinataires de l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre d'un nouvel EPCI à fiscalité propre constitué de la CA Chambéry-Métropole et de la CC Cœur des Bauges. La commune a un délai de 75 jours, à compter de la réception de ce courrier, pour émettre un avis. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, se prononce contre ce projet et demande de pouvoir bénéficier d'un délai suffisant (au moins trois ans) pour mener à bien un travail de réflexion et d'analyse qui permettra d'appréhender et d'éclairer complètement les conséquences des choix d'alliances territoriales pour la Communauté de Communes du Cœur des Bauges.

## 2° GESTION DU PERSONNEL :

Jusqu'à mi-mai, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDGFPT) nous disait que Mme Laurence BERGER ne pouvait pas partir en retraite au 01 août 2016.

A cette date, la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) nous a indiqué qu'elle attribuait un droit à pension à Mme BERGER à compter du 01 août 2016.

Suite au départ en retraite de Mme BERGER, une réorganisation des postes est mise en place. Il a été décidé de créer les postes suivants :

- ✚ adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à raison de 14 heures 46 annualisées/semaine,
- ✚ adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à raison de 13 heures 58 annualisées/semaine,
- ✚ adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à raison de 12 heures 75 annualisées/semaine.

Après avoir consulté le Comité Technique du CDGFPT pour avis, le Conseil Municipal a décidé d'étendre le régime indemnitaire existant (Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures et Indemnité d'Administration et de Technicité) au cadre d'emploi des adjoints d'animation.

### 3° TRAVAUX :

- ✚ Enrobés : après étude des devis reçus (Eurovia, Eiffage, Colas et Filière Enrobage), il s'avère que l'offre faite par l'entreprise Eiffage a été retenue pour un montant TTC de 26 170,56 €.
- ✚ Eglise : l'entreprise GOULLIoud, spécialiste du chauffage des églises, nous a fait parvenir le descriptif des travaux de maçonnerie et d'électricité à prévoir. Nous contacterons plusieurs entreprises.  
Les fonds correspondant au don de Mme MEYNIER ont été versés sur le compte de succession à l'étude notariale par les banques où Mme MEYNIER avait ses placements.
- ✚ Chemin des Mugnières : il nous manque une seule autorisation de passage pour la remise en état et l'utilisation du chemin d'exploitation que le propriétaire devrait nous retourner rapidement.
- ✚ Travaux Lachat 2<sup>ème</sup> tranche : nous allons solliciter le cabinet d'avocats CDMF pour décider de la suite à donner au marché relatif à ces travaux.

### 4° DIVERS :

- ✚ Mr Gaël JACOB de la Chocolaterie Artisanale des Bauges souhaite renouveler sa « tournée du glacier » dans le Massif des Bauges pour cet été. Il passera, comme l'an dernier, le vendredi sur la commune d'Arith. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.
- ✚ Un courrier avait été envoyé, en juillet 2015, à Mr LANOE lui demandant s'il avait mis en place la réserve incendie telle qu'elle lui avait été imposée par les services du SDIS.  
Suite à l'entretien qu'il a eu avec Mr le Maire, Mr LANOE a sollicité par courrier, en avril 2016, l'autorisation de supprimer ou diminuer sa réserve incendie, d'acquiescer à une portion du chemin rural du Chainay et la mise en place d'une signalétique pour ses chambres d'hôtes. Il souhaite aussi que la commune intervienne pour réaliser des travaux d'entretien sur le chemin du Chainay.  
Le conseil municipal accepte la mise en place de la signalétique et refuse les autres demandes.
- ✚ Il y a eu lieu récemment un conseil d'enfants qui réunissait : des enfants de chaque niveau (Grande Section, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2), des élus de chacune des trois communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), une déléguée de parents d'élèves au conseil d'école, une déléguée de l'Education Nationale au conseil d'école, une représentante du personnel communal et la directrice du RPI.  
Les enfants ont fait ressortir que l'organisation actuelle des Temps d'Activités Périscolaires leur convenait parfaitement. Leurs journées étant intenses, ils apprécient d'avoir quelques instants d'une relative liberté de jeux.  
Les conseils d'enfants seront reconduits l'année scolaire prochaine.
- ✚ Communauté de Communes du Cœur des Bauges : lors du dernier conseil communautaire, les demandes formulées par les communes concernant une modification de leur Plan Local d'Urbanisme (PLU) ont été traitées. La commune d'Arith avait demandé de modifier un article de son PLU afin que les toits en tôles soient autorisés sur son territoire. Cette requête a été acceptée et la Communauté de Communes du Cœur des Bauges va lancer la procédure nécessaire.
- ✚ Une élue a assisté à une rencontre organisée par « SOS Femmes Violence » qui avait lieu au Châtelard. Il en ressort que plusieurs femmes sont victimes de violence conjugale sur le territoire des Bauges et qu'il faut être attentif aux éventuels signes de maltraitance que nous pourrions observer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire,  
Jean-Michel LEON

